Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600297-20260430-DCM38_2026-DE

Département
du **MORBIHAN**

MAIRIE DE CALAN

Arrondissement
de **LORIENT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALAN

L'an deux mil vingt-six le 30 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GUIGUEN, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2026.

Présents : Yann GUIGUEN, Bernard FIOLEAU, Jessica TRIQUET, François GABILLET, Sandrine JUHEL, Annick L'HOTELLIER, Yolande OLIVIER, Benoit LE TOULLEC, Yann LE GUEVELLO, Anicée GUIDOSSE, Erwan L'HEREEC, Jean-Noël LE DROGO, Pierre GALIC, Claire BOUTIN.

Absents excusés : Audrey AUFFRAY-FAVRE (procuration à Jessica TRIQUET)

Monsieur Yann LE GUEVELLO a été élu secrétaire.

N° 38-2026 : COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal procède à la désignation des conseillers afin de siéger au sein des commissions communales ainsi que dans des groupes de travail, de la façon indiquée en annexe.

Après en avoir délibéré, ces commissions communales ainsi que ces groupes de travail ont été approuvés.

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Yann LE GUEVELLO

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le 07 MAI 2026
De la publication le 07 MAI 2026
Fait à CALAN, le 07 MAI 2026
Le Maire,

Mairie de CALAN 56240 (Morbihan)

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Yann GUIGUEN

Mairie de CALAN 56240 (Morbihan)